

Signé par :
BD70A1F07DEF4E7...

CERTIFIE CONFORME A L'ORIGINAL

S.A.S BARUK

CAPITAL SOCIAL : 8 000,00 EUROS

SIEGE SOCIAL : 66 RUE LOUIS AMPERE, 93330 NEUILLY SUR MARNE

R.C.S. : 802031286

PROCES-VERBAL D'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU 30 juin 2026

Les associés de la **S.A.S BARUK** au capital de **8 000,00 EUROS** se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire au siège social.

La séance est ouverte sous la présidence de **Monsieur Albert AMAR**

SONT PRESENTS :

Monsieur SAMUEL AMAR	267 PARTS
Monsieur David AMAR	267 PARTS
Monsieur RAPHAEL AMAR	266 PARTS
Soit au Total	800 PARTS

Sur les 800 PARTS représentant le capital social.

Le **Président** dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée le texte des résolutions soumises à l'approbation de l'assemblée.

Il rappelle que les comptes de résultats, les annexes, le rapport de gestion les rapports spéciaux et le texte des résolutions proposées ont été tenu à la disposition des associés plus de quinze jours avant la présente Assemblée.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le **Président** prend acte de la régularisation par chacun des associés du non-respect formel du délai de convocation de la présente Assemblée, réunie à ce jour en raison de l'urgence invoquée par les parties.

DS
A

DS
Am

DS
AR

Paraphe
AA

Le Président déclare que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport de gestion du Président sur les comptes annuels de l'exercice clos le 31 mars 2026,
- Approbation des résultats de l'exercice clos le 31 mars 2026,
- Quitus au Président,
- Rapport spécial sur les conventions règlementées régies par l'article L 227-10 du code du commerce.
- Approbation desdites conventions,
- Distribution de dividendes,
- Questions diverses.

Puis, lecture est donnée des, rapports suivants :

- Rapport de gestion du **Président**, exposant la situation de son activité et les progrès réalisés, les difficultés rencontrées, son évolution prévisible et les perspectives d'avenir, ainsi que les événements survenus depuis la clôture de l'exercice.
- Rapport spécial sur les conventions règlementées régies par l'article L 227-10 du code du commerce.

Diverses observations sont échangées, le **Président** fournit les précisions qui lui sont demandées.

Le **Président** prend acte de la régularisation par chacun des associés du non-respect formel du délai de convocation à la présente Assemblée, réunie à ce jour en raison de l'urgence invoquée par les parties.

Personne ne demandant plus la parole, le **Président** met successivement aux voix les résolutions suivantes inscrites à l'ordre du jour.

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne acte au président de ce que les dispositions des statuts, tant la convocation de l'Assemblée que la communication des comptes sociaux, ont bien été respectées et, notamment, de la mise à la disposition des associés pendant les quinze jours qui ont précédé l'Assemblée des comptes annuels soumis à son approbation.

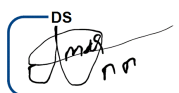
CETTE RESOLUTION EST ADOPTÉE A L'UNANIMITE.

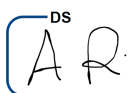
DEUXIEME RESOLUTION

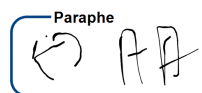
L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir pris connaissance du rapport général du président, ainsi que les comptes annuels de l'exercice clos le 31 mars 2026 approuve lesdits rapports et comptes tels qu'ils lui ont été présentés et donne au président quitus de sa gestion.

CETTE RESOLUTION EST ADOPTÉE A L'UNANIMITE.

DS


DS


DS


Paraphe


TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale approuve l'affectation des résultats proposés par le président à savoir :

Report à nouveau avant affectation :	-106 702 €
Résultat de l'exercice	-6 975 €
TOTAL A AFFECTER :	-113 677 €

AFFECTATIONS

A la réserve légale :	
Aux dividendes à distribuer (Acomptes inclus) :	NEANT
Au report à nouveau :	-113 677 €
TOTAL AFFECTE :	-113 677 €

CETTE RESOLUTION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE

QUATRIEME RESOLUTION

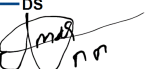
La collectivité des associés, après avoir entendu la lecture du rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions visées à l'article L227-10 du code de commerce, déclare approuver les conventions qui y sont énoncées.

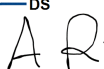
CETTE RESOLUTION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE

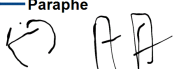
L'Assemblée des Associés prend acte que les dividendes distribués au cours des trois exercices précédents sont les suivants :

2024 :	NEANT
2023 :	NEANT
2022 :	NEANT

DS


DS


DS


Paraphe


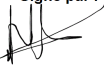
Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'un original ou d'une copie certifiée de la présente Assemblée pour effectuer tous dépôts prévus par les dispositions légales.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

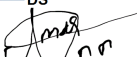
De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal signé par les associés et le président

Noms	Signatures
Monsieur SAMUEL AMAR	DocuSigned by:  EBE023FC71A24A2...
Monsieur David AMAR	DocuSigned by:  81FFB3B0F54F47B...
Monsieur RAPHAEL AMAR	DocuSigned by:  341BD53C960D452...

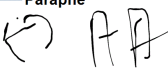
Monsieur Albert AMAR

Signé par :

BD70A1F07DEF4E7...

DS


DS


DS
A R

Paraphe


Signé par :
BD70A1F07DEF4E7...

CERTIFIE CONFORME A L'ORIGINAL

S.A.S BARUK

CAPITAL SOCIAL : 8 000,00 EUROS

SIEGE SOCIAL : 66 RUE LOUIS AMPERE, 93330 NEUILLY SUR MARNE

R.C.S. : 802031286

RAPPORT DE GESTION A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 30 JUIN 2026

Madame, Mademoiselle, Monsieur,

Nous avons l'honneur de vous présenter, conformément aux prescriptions légales et réglementaires, notre rapport de gestion sur les opérations de l'exercice clos le 31 mars 2026, ainsi que sur les comptes annuels dudit exercice, soumis à votre approbation (bilan, compte de résultats et annexe).

Pour votre information, nous vous avons adressé, avec le présent rapport, les documents suivants prescrits par la Loi,

1. Rapport de gestion du Président
2. Rapport spécial,
3. Texte des résolutions soumises à l'approbation de l'assemblée,
4. Inventaire et comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) au 31 mars 2026
5. Rapport général et le rapport spécial du commissaire aux comptes ;

L'inventaire a été mis à votre disposition au siège social, dans les conditions et délais légaux.

Les comptes annuels qui vous sont présentés comprennent le bilan le compte de résultats et l'annexe.

I - COMPTE-RENDU DE LA GESTION DU PRESIDENT, AINSI QUE DE L'ACTIVITE DE LA SOCIETE DURANT L'EXERCICE ECOULE

Notre Chiffre d'affaires hors taxes, y compris nos 40 840 €

produits accessoires, s'est élevé à :

Notre production stockée s'est élevée à :

Notre production immobilisée s'est élevée à :

Les subventions d'exploitations sont de :

Les achats hors taxes, pour les marchandises, se sont élevés à :

La variation de stock de marchandises s'élève à :

Les Achats de Matières premières et autres approvisionnements sont de :

La variation des stocks de matière premières est de :

Le prix de revient des marchandises consommées s'est élevé à :

L'ensemble donne une marge brute de : 40 840 €

DS
A

DS
A

DS
A R

Paraphe
A A

Après imputation des frais généraux, qui se ventilent comme suit :

Autres achats et charges externes :	18 920 €
Impôts et taxes :	5 438 €
Salaires :	7 200 €
Charges sociales :	2 400 €
Dotations aux amortissements :	13 951 €
Dotations provisions sur actif :	
Autres charges :	0 €

Et, après addition des :

Reprises sur amortissements et provisions :	
Des autres produits :	
Le résultat d'exploitation est de :	-7 069 €
<u>Après imputation</u>	

des produits financiers :	
des charges financières :	
des produits exceptionnels :	
des charges exceptionnelles :	
de l'impôt sur les bénéfices :	
Le résultat net est de :	-6 975 €

AFFECTATION DES RESULTATS

Nous vous proposons d'affecter les résultats de la façon suivante :

Report à nouveau avant affectation :	-106 702 €
Résultat de l'exercice	-6 975 €
TOTAL A AFFECTER :	-113 677 €

AFFECTATIONS

A la réserve légale :	
Aux dividendes à distribuer (Acomptes inclus) :	NEANT
Au report à nouveau :	-113 677 €
TOTAL AFFECTE :	-113 677 €

DS
A

DS
A

DS
A R

Paraphe
A A

FRAIS GENERAUX

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code Général des Impôts, nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non admises dans les charges déductibles du résultat fiscale.

DIVIDENDES

Nous vous signalons qu'au cours des trois exercices précédents les dividendes suivants ont été distribués :

2024 :	NEANT
2023 :	NEANT
2022 :	NEANT

PRISE DE PARTICIPATION

Nous n'avons à vous signaler aucune prise de participation dans une société ayant son siège social sur le territoire de la République Française, ni aucune acquisition de plus de la moitié du capital social d'une telle société au cours de l'exercice écoulé.

II - RESOLUTIONS PROPOSEES A L'ASSEMBLEE

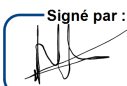
- . Rapport de gestion du président sur les comptes annuels de l'exercice clos le 31 mars 2026,
- . Approbation de ces comptes et rapports,
- . Affectation des résultats de l'exercice clos le 31 mars 2026,
- . Quitus au président
- . Rapport spécial sur les conventions visées à l'article L227-10 du code de commerce
- . Approbation desdites conventions
- . Distribution des dividendes
- . Questions diverses

Les résolutions que nous vous soumettons correspondent à nos propositions.

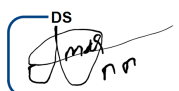
Nous espérons qu'elles auront votre agrément.

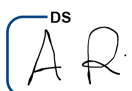
Compte tenu de nos explications et des documents qui vous sont présentés, nous vous demandons de bien vouloir approuver les décisions de votre président, les comptes et les résolutions qui vous sont proposées, donner quitus au président et lui fournir, grâce à votre collaboration, les moyens de continuer son action et ce dans l'intérêt de la société.

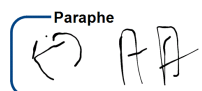
Le Président.

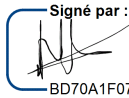
Signé par :

BD70A1F07DEF4E7...

DS


DS


DS


Paraphe


Signé par :

BD70A1F07DEF4E7...

CERTIFIE CONFORME A L'ORIGINAL

S.A.S BARUK

CAPITAL SOCIAL : 8 000,00 EUROS

SIEGE SOCIAL : 66 RUE LOUIS AMPERE, 93330 NEUILLY SUR MARNE

R.C.S. : 802031286

RAPPORT SPECIAL DU GERANT A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE STATUANT SUR L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2026

RAPPORT SPECIAL DU PRESIDENT SUR LES CONVENTIONS VISEES A L'ARTICLE 50 DE LA LOI DU 24 JUILLET 1966.

Madame, Mademoiselle, Monsieur,

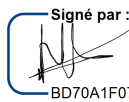
Nous avons l'honneur de vous présenter, conformément aux prescriptions légales et réglementaires, notre rapport spécial sur les conventions visées à l'article 50 de la Loi du 24 Juillet 1966, soumises à votre approbation.

Conventions conclues au cours de cet exercice :

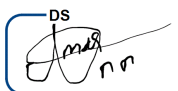
Aucune convention n'a été conclue.

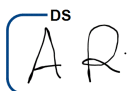
Nous vous demandons de bien vouloir approuver lesdites conventions.

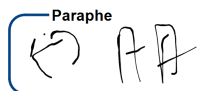
Le Président,

Signé par :

BD70A1F07DEF4E7...

DS


DS


DS


Paraphe


CERTIFIÉ CONFORME À L'ORIGINAL

Signé par :
BD70A1F07DEF4E7...

1

BILAN — ACTIF

DGFIP N° 2050-SD 2026

Formulaire obligatoire (article 53 A
du code général des impôts).

Désignation de l'entreprise : BARUK										1 2									
Adresse de l'entreprise 81 RUE LOUIS AMPÈRE Z.I. DES CHANOUX 93330 NEUILLY-SUR-MARNE										Date de l'exercice précédent * 1 2									
Numéro SIRET * 8 0 2 0 3 1 2 8 6 0 0 0 2 3										Néant ☐ *									
										Exercice N clos le, 3 1 0 3 2 0 2 6									
										Brut 1		Amortissements, provisions 2		Net 3					
Capital souscrit non appelé (I)										AA									
ACTIF IMMOBILISÉ *	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *								AB		AC							
		Frais de développement *								CX		CQ							
		Concessions, brevets et droits similaires								AF		AG							
		Fonds commercial (1)								AH		AI							
		Autres immobilisations incorporelles								AJ		AK							
		Immobilisations incorporelles en cours, avances et acomptes								AL		AM							
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains								AN		46 502		AO		46 502			
		Constructions								AP		418 520		AQ		139 507 279 014			
		Installations techniques, matériel et outillage industriels								AR				AS					
		Autres immobilisations corporelles								AT		575		AU		575			
		Immobilisations corporelles en cours, avances et acomptes								AV				AW					
	IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations								CS				CT					
		Titres immobilisés de l'activité de portefeuille								CU				CV					
		Créances rattachées à des participations								BB				BC					
		Autres titres immobilisés								BD				BE					
		Prêts								BF				BG					
		Autres immobilisations financières *								BH				BI					
	TOTAL (II)										BJ		465 598		BK		140 082 325 516		
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements								BL				BM					
		En cours de production de biens								BN				BO					
		En cours de production de services								BP				BQ					
		Produits intermédiaires et finis								BR				BS					
		Marchandises								BT				BU					
	CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes								BV				BW					
		Clients et comptes rattachés (3)*								BX		13 394		BY		13 394			
		Autres créances (3)								BZ		1 837		CA		1 837			
	DIVERS	Capital souscrit et appelé, non versé								CB				CC					
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :.....)								CD				CE					
Comptes de régularisation	Disponibilités								CF		11 225		CG		11 225				
	Charges constatées d'avance (3)*								CH				CI						
	TOTAL (III)								CJ		26 456		CK		26 456				
	Frais d'émission d'emprunt (IV)								CW										
	Primes de remboursement des emprunts (V)								CM										
	Écarts de conversion actif et différences d'évaluation * (VI)								CN										
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)										CO		492 053		1A		140 082 351 972			
Renvois : (1) Dont droit au bail :												(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :		CP		(3) Part à plus d'un an : CR			
Clause de réserve de propriété : *										Immobilisations :				Stocks :				Créances :	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

2

BILAN — PASSIF avant répartition

DGFIP N° 2051-SD 2026

Désignation de l'entreprise		BARUK		Néant	☐ *		
				Exercice N			
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé :.....8...000...)			DA	8 000		
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...			DB			
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)			DC			
	Réserve légale (3)			DD			
	Réserves statutaires ou contractuelles			DE			
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)			DF			
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants * EJ)			DG			
	Report à nouveau			DH	(106 702)		
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)			DI	(6 975)		
	Subventions d'investissement			DJ			
	Provisions réglementées *			DK			
	TOTAL (II)			DL	(105 677)		
	Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs			DM		
Avances conditionnées			DN				
TOTAL (III)			DO				
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques			DP			
	Provisions pour charges			DQ			
	TOTAL (III)			DR			
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles			DS			
	Autres emprunts obligataires			DT			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)			DU			
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)			DV	9 960		
	Instrument financier à terme			D1			
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			DW			
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés			DX	162 200		
	Dettes fiscales et sociales			DY	274		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			DZ			
	Autres dettes			EA	285 215		
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)			EB			
TOTAL (IV)			EC	457 649			
Ecart de conversion passif et différences d'évaluation * (V)			ED				
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)			EE	351 972			
RENVOIS	(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital			1B		
	(2)	Dont	Réserve spéciale de réévaluation (1959)			1C	
			Écart de réévaluation libre			1D	
			Réserve de réévaluation (1976)			1E	
	(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *			EF		
	(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an			EG	457 649	
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP			EH			

* Des explications concernant ces rubriques sont données dans la notice n° 2032-SD

3

COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (En liste)

DGFIP N° 2052-SD 2026

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts).

Désignation de l'entreprise :		BARUK				Néant	☐ *		
		Exercice N							
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total			
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA		FB		FC			
	Production vendue	{	FD		FE		FF		
								biens *	
	services *	FG	40 840	FH		FI	40 840		
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	40 840	FK		FL	40 840		
	Production stockée *						FM		
	Production immobilisée *						FN		
	Subventions d'exploitation						FO		
	Reprises sur amortissements et provisions (9)						FP		
	Produits de cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles						F1		
	Autres produits (1) (11)						FQ		
	Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR	40 840	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*						FS		
	Variation de stock (marchandises)*						FT		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*						FU		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*						FV		
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*						FW	18 920	
	Impôts, taxes et versements assimilés *						FX	5 438	
	Salaires et traitements *						FY	7 200	
	Cotisations sociales (10)						FZ	2 400	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	{					GA	13 951	
									Sur immobilisations
									- dotations aux amortissements * (14) - dotations aux dépréciations
							GB		
							GC		
							GD		
Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées						GY			
Autres charges (12)						GE			
Total des charges d'exploitation (4) (II)						GF	47 909		
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	(7 069)		
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée * (III)						GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré * (IV)						GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)						GJ		
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)						GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)						GL	93	
	Reprises sur dépréciations						GM		
	Différences positives de change						GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie						GO		
	Produits de cessions d'immobilisations financières						G2		
	Total des produits financiers (V)						GP	93	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions *						GQ		
	Intérêts et charges assimilées (6)						GR		
	Différences négatives de change						GS		
	Valeurs comptables des immobilisations financières cédées						G3		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement						GT		
	Total des charges financières (VI)						GU		
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	93		
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	(6 975)		

④

COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

DGFIP N° 2053-SD 2026

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		BARUK		Néant		☐ *		
						Exercice N		
Produits exceptionnels (7)				(VII)	HD			
Charges exceptionnelles (6bis - 6ter -7)				(VIII)	HH			
4 – RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII – VIII)					HI			
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise				(IX)	HJ			
Impôts sur les bénéfices *				(X)	HK			
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)					HL	40 933		
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)					HM	47 909		
5 – BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits – total des charges)					HN	(6 975)		
RENVOIS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme				HO		
	(2)	Dont	produits de locations immobilières			HY		
			produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci- dessous)			1G		
	(3)	Dont	– Crédit-bail mobilier *			HP		
			– Crédit-bail immobilier			HQ		
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci- dessous)				1H		
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées				1J		
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées				1K		
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)				HX		
	(6ter)	Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)				RC		
		Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)				RD		
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)		Dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS	A5	A2		
	(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)				A3		
	(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)				A4		
	(13)	Dont primes et cotisations sociales professionnelles:				A8		
		Dont cotisations facultatives Madelin	A10	Dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	A11			
	(14)	Dont montant de l'amortissement du fonds de commerce (en application de l'article 39, 1-2°, al.3)				HS		
	(7)	Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :			Exercice N			
Charges exceptionnelles					Produits exceptionnels			
(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :			Exercice N				
Charges antérieures				Produits antérieurs				

* Des explications concernant ces rubriques sont données dans la notice n° 2032-NOT-SD